



Pour sortir de la crise,

AUGMENTEZ NOS SALAIRES !



Lors de la Conférence salariale du 2 février 2015, le gouvernement a limité une nouvelle fois le taux d'évolution de la masse salariale en le fixant à 1,4 %. Ce taux a été fixé en intégrant l'effet des mesures d'exonérations de cotisation patronale du pacte dit « de responsabilité » estimé à 0,67 % de la masse salariale des établissements et services de la branche.

La Direction Générale de la Cohésion Sociale qui ne doute de rien déclare dans son communiqué que : « le gouvernement, par ce taux, a la volonté de donner aux structures existantes les moyens nécessaires à une prise en charge de qualité en rompant avec la logique antérieure qui faisait porter les efforts budgétaires essentiellement sur les salariés des établissements sociaux et médico-sociaux ».

C'est tout simplement mensonger !
Les salarié-e-s apprécieront...

Dans la Convention Collective Nationale du 31 mars 1966, sur ce taux de 1,4 % de la masse salariale, il faut déduire l'estimation unilatérale des employeurs - que la CGT continue de contester - d'un taux de Glissement-Vieillesse-Technicité (GVT) de 0,9 % pour 2015. Comme les précédentes années, les marges de négociation sont ridicules et insuffisantes pour répondre aux besoins de salariés et de leur famille.

La Conférence salariale n'est plus qu'une chambre d'enregistrement qui ne répond plus aux objectifs de négociations paritaires.

Il en est de même à la Commission Nationale Paritaire de Négociation de la Convention Collective Nationale du 31 mars 1966. A chaque fois que la CGT y présente ses revendications salariales, les organisations syndicales d'employeurs, par leurs positions et discours, démontrent qu'ils adhèrent à l'analyse et aux solutions du gouvernement sur la situation économique de notre pays et de notre secteur.

- Après plusieurs années de gel de la valeur du point et une augmentation symbolique en 2013, les salarié-e-s de la Convention Collective du 31 mars 1966 subissent une perte de pouvoir d'achat de 26 % sur 16 années. Pour combler ce retard de salaire, la valeur du point devrait être de 4,79 euros. Pour que le salaire minimum conventionnel (indice 348) soit, au moins, au niveau du SMIC, il faudrait une valeur du point à 3,85 euros.



Malgré l'échec des politiques d'austérité, le gouvernement et le patronat continuent d'en faire la promotion et de les mettre en œuvre, accélérant ainsi la dégradation de la situation économique et sociale. Les allègements de charge pour les entreprises se poursuivent sans contrôle et ne créent toujours pas d'emploi. Ce sont toujours les

- mêmes qui en payent le prix fort : les salariés et leur famille. La paupérisation et la précarité croissent dans notre secteur, touchant de plus en plus de travailleurs.

Pourtant d'autres choix sont possibles. C'est pourquoi la CGT revendique :

- ☞ l'augmentation des salaires, des pensions et des minimas sociaux,
- ☞ le SMIC brut à 1 700 euros,
- ☞ l'égalité salariale et professionnelle entre les femmes et les hommes,
- ☞ la fin des exonérations de cotisations sociales.

Notre salaire pour vivre
C'EST CAPITAL!